

Cher Professeur,

Votre article sur l'hôpital de Bavière n'est pas destiné à la Société d'Emulation, puisque la question d'objets d'art n'est pas remise au concours, mais à Monsieur le Gouverneur, qui demande pour le Gouvernement le catalogue des Objets d'art conservés dans les Églises du Diocèse. Par le nom d'objets d'art, le Gouvernement entend les objets qui représentent une grande valeur dont il faut sauvegarder la conservation.

Mais vous donnez aux mots: Objets d'art une signification tellement générale tellement étendue que vous allez au delà du but. Qu'importe au Gouvernement une foule de statues tableaux qui n'ont presque aucune valeur ?

Si vous écrivez sur chaque église de la ville un article aussi étendu que celui à ~~celui~~ sur Bavière vous arriveriez à un gros volume en folio.

Du reste consultez Monsieur Angenot, je m'étonne s'il n'est pas de votre avis. Comment a-t-on apprécié des articles soumis à Monsieur le Gouverneur ?

Le commencement de votre article est à dire l'origine de l'hôpital et à refaire. Je vous fournirai tous les renseignements s'il est nécessaire.

Monsieur Boucher professeur de l'Historique de Maldieu, envoyez lui donc l'Historique du collège des Prévôtés et l'Historique de



galley. Quand vous vous serez acquitté envers lui, vous
recevrez un autre document sur Verviers le collège
Imperial de Verviers en 1812. Ceci est important

En attendant le plaisir de vous voir

Tout à vous

NH.

Quelqu'un a dit qu'un auteur qui écrit doit avoir
constamment le titre de son ouvrage sous les yeux, c'est
le moyen d'éviter les Hors d'œuvres

Or Catalogue des objets d'art, n'est pas l'histoire
de l'église qui les renferme

Mr le Vicaire de S. Pholien, vous a-t-il parlé de la statue de
la Vierge provenant de l'abbaye du val des Evoliers. Statue res-
taurée dans son style primitif dont M. Halleg a fait mention
dans son article sur les V. miraculeuses de Liege etc etc



BIBLIOTHÈQUES DE
VERVIERS